



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

**Objet : Convention de partenariat dans le cadre de la création de l'application mobile
« Di »**

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin 2021 ;

Considérant l'approbation par notre collectivité d'une convention de partenariat à titre gratuite avec l'entreprise Albiana, maison d'édition, afin que cette dernière mette à disposition de la collectivité, la base de données du « muntese » (dictionnaire français-corse/corse-français) dont elle est l'éditeur, dans le but de créer un dictionnaire en ligne corse-français-anglais-italien-espagnol via une application mobile destinée à tous publics, afin de valoriser et développer la langue Corse y compris dans sa variété dialectale Bastiaise ;

Considérant que cette application contiendra plus de 50 000 mots, cinq lexiques rédigés par le service « langue et culture corses » de la Ville faisant la part belle à l'élaboration linguistique et à la création de néologismes ;

Considérant que cette application comprendra l'actualité du service langue et culture Corses, de la future *Casa di e lingue* de la ville de Bastia et contiendra la cartographie et le relevé toponymique de la Commune et les itinéraires de découverte prévus dans la construction du dispositif *osteria spartuta* ;

Considérant que la partie réservée aux particularismes Bastiais est ce qui différencie cette application des autres dictionnaires en ligne ;

Considérant que toutes les applications de dictionnaires en ligne intégrant les traductions corses sont gratuites ;

Considérant que par conséquent l'action de la Commune ne concurrence pas l'initiative commerciale privée ;

Considérant que cette application gratuite constitue un véritable outil de promotion Bastiais, au service des habitants et des touristes ;

Considérant qu'elle permettra de naviguer par sa cartographie sur l'ensemble du territoire communal et d'en découvrir les toponymes traditionnels mal connus et caractéristiques de nombreux lieux Bastiais ;

Considérant que ce contenu trouvera sa source et sera nourri par un conseil citoyen composé de Bastiais ayant une connaissance approfondie du «*parler Bastiais* » et de la mémoire des lieux ;

Considérant que notre collectivité a confié la création de cette application à l'entreprise BKM web consulting pour un montant de 23 000 euros TTC suivant marché public en date du 14 décembre 2020 ;

Considérant l'avis favorable de la collectivité de Corse à une prise en charge financière égale à la moitié du coût de création de cette application ;

Considérant que suite au vote du rapport le 4 février dernier, l'université de Corse détenant par ailleurs une partie des droits d'exploitation du dictionnaire *U muntese* suite à un contrat d'édition signé en 1996 avec *Les éditions Albiana*, a par courrier, souhaité être intégrée au projet ;

Considérant que le CNRS est également partie au contrat d'édition de 1996 et est donc partie prenante audit partenariat ;



Considérant le partenariat entre les éditions Albiana, l'Université de Corse, le CNRS et la commune de Bastia pour la mise en œuvre de l'application mobile de traduction en ligne initiée par la municipalité ;

Considérant que la base de données du *Muntese* est mise à disposition à titre gratuit à la municipalité dans le cadre exclusif de l'application mobile ;

Considérant la modification du nom initial de l'application car le nom de *Dì* de par sa brièveté et sa possible compréhension dans les deux langues parlées majoritairement sur le territoire insulaire (Français-Corse) permet de créer des ponts entre les utilisateurs et peut encourager les néo-apprenants.

Après avoir entendu le rapport de Lisandru de ZERBI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Abroge** la délibération n°2021/FEV/01/07 en date du 4 février 2021 relative à la convention de partenariat avec la SARL Albiana dans le cadre de la création de l'application mobile « Dicu ».

Article 2 :

- **Approuve** la convention de partenariat telle que figurant en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Article 3 :

- **Précise** que l'application mobile de traduction initiée par la Commune de Bastia portera le nom de «*Dì*».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli